Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 074-217400266-20261006-DEC_2026_083-AU

LA BALME DE SILLINGY

La Balme de Sillingy, le 6 octobre 2026

DECISION N° 2026-083

Objet : Signature d'un bail commercial pour l'installation d'un nouveau bureau de poste

Le Maire de la commune de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n° 2026-041 du 11 mai 2026 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

DECIDE

Article 1 :

De signer un bail commercial avec la société LOCAPOSTE domiciliée 111 boulevard Brune, à PARIS (75014) pour un local d'une surface de 132 m² sis 57 route de Paris à compter du 1er octobre 2026.

Article 2 :

La location est consentie pour un local d'une surface de 132 mètres carré sis 57 route de Paris.

Article 3 :

Le loyer annuel hors taxes et hors charges est fixé à 24 000 euros.

Article 4 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER

Mairie de la BALME-DE-SILLINGY 74 - Haute-Savoie

Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 13/10/2026
De sa publication le 13/10/2026

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.